

Séance du 22 mai 2026  
Délibération n°2026-39

L'an deux mille vingt six, le 22 mai, à la salle du Conseil, à 20h30.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Jean-Benoît GIRODET, Maire.

| Nombre de conseillers |    |
|-----------------------|----|
| En exercice           | 15 |
| Présents              | 11 |
| Votants               | 14 |

Etaient présents : Jean-Benoît GIRODET, Jean-Charles CHIROL, Claire FRAISSE, Corinne GRANDHAYE, Gilles KACZMAREK, Monique LAGER, Nicolas POLGE, Romain PRADE, Eva-Marie ROBERT, Véronique ROCHE, Gilles TRONCHON.

Absents : Marie-Claude BIGOT, Louis POMMIER, Jean-Christophe PRORIOI et Elodie VALEYRE

Procurations : Marie-Claude BIGOT à Gilles TRONCHON, Jean-Christophe PRORIOI à Gilles KACZMAREK et Elodie VALEYRE à Romain PRADE

Eva-Marie ROBERT a été nommée secrétaire.

Date de convocation : 18 mai 2026.

**Objet : Contrat à durée indéterminée : Mme Magne.**

Le Maire rappelle que par délibération N°32 du 27 août 2021 un emploi d'adjoint technique, cadre d'emplois d'adjoint technique, catégorie C, filière technique, durée hebdomadaire de service de 22h a été créé.

L'emploi n'ayant pas été pourvu par un fonctionnaire, il a été occupé par un agent contractuel, Mme Fiona MAGNE, en application de l'article 3-3, alinéa 5 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Le maire rappelle qu'au terme de 6 ans de CDD, l'employeur ne peut plus proposer ce type de contrat. Ce délai sera atteint le 7 juillet 2026 aussi, si le Conseil vote en ce sens, un CDI sera proposé à cette date à Mme Fion MAGNE pour un temps de travail de 22h au grade d'adjoint technique.

Le niveau de rémunération s'établirait entre 377 et 387 (IM) en référence à la grille indiciaire du grade d'adjoint technique, le supplément familial de traitement, et les primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante le cas échéant.

Le Conseil décide à l'unanimité de proposer un CDI à Mme Fiona MAGNE à partir du 7 juillet 2026 sur le grade d'adjoint technique pour une durée hebdomadaire de 22h.

La secrétaire,

Le Maire,

**AR Prefecture**

043-214302309-202600320-D\_2026\_39-DE  
Reçu le 01/06/2026



Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture du Puy en Velay le 01 JUIN 2026  
et publication le 01 JUIN 2026